

L'an deux mille seize, le dix février, à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de François ROGUET, Maire.

Date de convocation : 05.02.2016

Présents : AUBIGNAT Michel, BARON Rosy, BICHARD Renée, CHEVARIN Jérôme, FOGLIENI Baptiste, MAUPOINT Véronique, MENAL Marilys, NEUVILLE Claude, ROGUET François, TAMBOIS Jérôme.

Absents excusés : FREDY Dominique.

Secrétaire de séance : Baptiste FOGLIENI

Assistait à la réunion Claire SAHED, secrétaire de Mairie de Saint-Rémy-de-Blot.

Monsieur le Maire demande de rajouter deux points à l'ordre du jour : attribution d'une indemnité de Conseil au Trésorier et programmation FIC 2016-2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-Verbal du 16.12.2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2015.

2016-1 Mise à disposition d'un agent communal

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'organisation des services techniques, il serait souhaitable de compléter l'équipe en vue de la charge croissante de travail en matière d'espaces verts, de travaux d'entretien des bâtiments communaux et des espaces publics. Ainsi, la Commune a sollicité la Communauté de Communes du Pays de Menat pour une mise à disposition d'un agent technique polyvalent sur un volume horaire hebdomadaire de 11/35^{ème}. Cette mise à disposition débutera le 15 février 2016 pour une durée d'un an. La Commune de Saint-Rémy-de-Blot remboursera trimestriellement à la Communauté de Communes du Pays de Menat 31 % de la rémunération (11/35^{ème}) et des charges sociales afférentes. Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté de Communes du Pays de Menat et la Commune de Saint-Rémy-de-Blot.

Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la mise à disposition proposée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention fixant les modalités de mise à disposition.

2016-2 Indemnité de Conseil

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2015-59, l'indemnité de Conseil n'avait pas été attribuée au Trésorier. Depuis lors, Monsieur le Maire a reçu des compléments d'information concernant l'attribution de cette indemnité dont il fait part aux conseillers.

Considérant ces nouveaux éléments d'information, Le Conseil Municipal, Oui, l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, avec 2 voix contre, 3 abstentions et 5 voix pour,

- Décide d'attribuer à M. Gérald GRAS l'indemnité de Conseil 2015,
- Charge Monsieur le Maire de mettre œuvre cette décision.

Programmation FIC 2016-2018

Monsieur le Maire présente aux conseillers les nouvelles modalités de programmation du Fonds d'Intervention Communal pour 2016-2018. Monsieur le Maire propose d'inscrire pour l'année 2016 le projet de mise en conformité, de mise en sécurité et d'accessibilité, sous réserve que le projet soit éligible. Inscription en 2017 du projet « extension salle des fêtes » et en 2018 « projet d'aménagement d'espace ».

Questions diverses

- Marilys MENAL présente les interrogations de certains habitants quant au projet de Château Rocher.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.